

1.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240923-327731-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 octobre 2024

Publié le 4 octobre 2024

Suite à la convocation en date du 9 septembre 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 23 SEPTEMBRE 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Doriane BECUE donne pouvoir à Salim ACHIBA, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Vincent LEDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie SANDRA, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Christine DECODTS, Stéphane DIEUSAERT, Soraya FAHEM, Elisabeth MASSE, Bertrand RINGOT.

OBJET : Bousbecque - Cession des parcelles bâties AB n°236 et 317

Vu le rapport DI/2024/317

Vu l'avis en date du 16 septembre 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver la vente aux frais des acquéreurs et au prix de 465 000 € des parcelles cadastrales AB 236 (1994 m²) et AB 317 (6621 m²), situées à Bousbecque, au profit de Monsieur xxxxxxxx et Madame xxxxxxxxxxxx, ou toute société qu'ils choisiraient de constituer en vue de l'acquisition ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les avant-contrats, actes et documents correspondants à cette cession. Le transfert de propriété interviendra lors de la signature de l'acte authentique, celle-ci devant intervenir au plus tard le 31 mars 2025, date au-delà de laquelle la présente décision sera considérée comme nulle et non avenue ;
- d'autoriser l'encaissement des recettes sur l'opération 33003OP002.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 06.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

**COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 23 septembre 2024**

OBJET : Bousbecque - Cession des parcelles bâties AB n°236 et 317

Les parcelles cadastrales AB n° 236 (1994 m²) et AB n° 317 (6621 m²), situées à Bousbecque, ont été acquises par le Département du Nord entre 2005 et 2006 dans le cadre d'un projet de contournement routier de la RD 945. Ce projet ayant été abandonné, le Département n'a plus l'utilité de ce bien.

Suite à sa mise en vente via une annonce en ligne, le Département du Nord a reçu plusieurs offres dont celle des conjoints xxxxxxxx d'un montant de 465 000 € (quatre-cent soixante-cinq mille euros), la plus élevée des offres reçues.

La propriété, incluant une maison individuelle d'une surface habitable d'environ 210 m², de dépendances et d'un terrain à usage de pâture, a été évaluée à 455 000 € par la Direction Immobilière de l'Etat le 27 juillet 2023.

La vente de la propriété située au 150 A rue Saint-Joseph à Bousbecque est donc proposée aux époux xxxxxxxx au prix net vendeur de 465 000 € (quatre-cent soixante-cinq mille euros). La vente fera l'objet d'un acte authentique notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

La recette sera encaissée sur l'opération 33003OP002.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver la vente aux frais des acquéreurs et au prix de 465 000 € des parcelles cadastrales AB 236 (1994 m²) et AB 317 (6621 m²), situées au 150 A rue Saint-Joseph à Bousbecque, au profit de Monsieur xxxxxxxx et Madame xxxxxxxx, ou toute société qu'ils choisiraient de constituer en vue de l'acquisition ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les avant-contrats, actes et documents correspondants à cette cession. Le transfert de propriété interviendra lors de la signature de l'acte authentique, celle-ci devant intervenir au plus tard le 31 mars 2025, date au-delà de laquelle la présente décision sera considérée comme nulle et non avenue ;
- d'autoriser l'encaissement des recettes sur l'opération 33003OP002.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
33003OP002	33003E18	0		465 000

Nicolas LEBLANC
Conseiller Départemental délégué au Patrimoine,
Renouvellement urbain et Politique de la ville